

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 21 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line LALAURIE, Maire.

Date de convocation : 16 mai 2024

Etaient présents : Line LALAURIE, maire, Daniel MARROT, Josianne ESCODO, Jean-Marie PREVOT, Guylène LIA, Jean-Claude VIGNEAU, adjoints au Maire et Chantal CZWOJDRAK, Johan ARSAC, Annabel LAJOURNADE, Maguy CARMELLI-AMADIO, Gérard ROUAN, Sandrine LACOMBE, Olivier ZOLDAN, Laetitia CAZAUBIEL, conseillers Municipaux.

Absents excusés : Christophe PLANTY, Maud DURNEY, Judikaël PILLES, Fabien VIEL, Michèle ROCH,
Procuration : Christophe PLANTY à Line LALAURIE

Attribution des subventions aux associations locales

Mme le Maire invite le conseil à examiner les demandes de subventions reçues depuis le début de l'année. Après en délibéré il est décidé d'allouer aux associations locales et organismes les montants suivants :

(délibération)

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'un crédit global de 70 000 € a été inscrit à l'article 65748 « autres personnes de droit privé », et 2 000 € à l'article 65568 « autres contributions » du Budget Primitif 2024. Elle précise qu'il convient de fixer, dans la limite de cette enveloppe, le montant à attribuer à chaque association ou organismes.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

Décide d'allouer aux Associations ou organismes de regroupement ci-dessous une subvention ou une participation dont le montant maximum ne pourra excéder les sommes suivantes :

Association	Montant maximum alloué en 2024
Asso Maires Ruraux	115
ADMR	2000
ADMR Coulx/Le Temple	500
Amicale des maires	447
Amicale des Anciens Marins	200
Amicale des donneurs de sang	En sommeil
Amicale des Sapeurs Pompiers	500
ANACR	500+100
Anciens Combattants Tonneins	100
Anciens Combattants Verteuil	160
Art et Forme	100
Asso aux pensées des cheveux gris	100
Castel Piétonics	400
Club Casteljoie	300
Tir à l'arc	300
Comité Personnel Communal	2 000
Coopérative école primaire	800
Culture pour tous	200
Société de Chasse	500
Club de Basket	1 500
École de Basket	2 000
Club de Football	6 000
Ecole de football	2 000
Club de Rugby	6 000
École de Rugby	2 000
Club de Judo	2 000
Club de Gymnastique	100
Club de Tennis	1 000
Ecole de tennis	1 000
Société de Pêche	200
Asso des Parents d'Elèves	150
Asso les mouettes (collège)	300
Les restos du cœur	200
Musiques en Vallée du Lot	1 000
Prévention routière	100
Ass sauvegarde matériel pompier	500
Secours catholique	200
Club photo	100

Institut Bergonie	100
Asso Alliance 47	100
Mutuelle sapeurs pompiers	597
Castel Entraides	2 000 + 2 000 (Téléthon 2023) + 2000 si téléthon en 2024
A'DEVAL	500
Crèche le Nuage Rose	2 000

Autres contributions	Montants 2024
Chenil départemental	2697
CAUE	250
TE47	Maximum 500

Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale des Sports pour la clôture du stade de rugby

L'aire de jeu n'étant pas aux normes actuelles, il convient de réaliser une clôture autour du terrain de rugby et d'y installer des portails et portillons ainsi que des abris pour les joueurs et personnels de la fédération. Mme le Maire invite le conseil à examiner les demandes de subventions reçues depuis le début de l'année. Des devis ont été établis par les sociétés ACSM, ANTOINE et MARTIN-RENARD, à savoir :

CSM : abri joueurs en 4 ml à 3 275 € HT l'unité ; abri 2 ml à 1 720 € HT l'unité

ANTOINE : clôture et pose de 3 portails (non fournis) : 14 234.40 € HT

MARTIN-RENARD : clôture et pose de 3 portails (fournis) : 13 962.36 € HT

(délibération)

Madame le Maire rappelle au conseil la nécessité de sécuriser les abords des aires de jeux telles que le terrain de rugby dont la fréquentation intense, les jours d'entraînements et de compétition, par les jeunes licenciés engendre un risque permanent des usagers (véhicules et piétons).

Afin de garantir la sécurité des usagers, la municipalité envisage de clôturer le terrain d'honneur et poser un grand portail pour les véhicules de secours et deux portillons pour l'accès des joueurs et arbitres. A cette occasion, en vue de mettre aux normes l'aire de jeux, des abris pour les joueurs et personnels de la fédération seront installés

Des devis établis par les stés MARTIN-RENARD, ACM pour un montant de 34 889.70 € HT soit 41 867.64 € TTC sont présentés.

Une aide financière peut être sollicitée auprès de l'Agence Nationale des Sports dans le cadre du déploiement du plan « **5000 équipements – génération 2024** » lancé par le **Gouvernement**, programme « équipement sportif de proximité géré au niveau national »

Elle demande au conseil d'en décider.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE

- ✓ Considérant la nécessité de sécuriser les abords du terrain de rugby et de mettre aux normes les équipements en installant des abris pour les joueurs et personnels de la fédération
- ✓ Décide de lancer le programme de travaux décrit dans l'estimatif des dépenses ;
- ✓ Dit que ce programme sera engagé en 2024
- ✓ **Sollicite l'aide financière de l'ANS (Agence Nationale des Sports) au titre des équipements de proximité plan « 5000 équipements – génération 2024 ».**
- ✓ Accepte le plan de financement ci après :

	Montant estimatif TTC	ANS 50 %	Autofinancement TTC 50 %
Fournitures et pose	41 867.64 €	20 933.82 €	20 933.82 €
Total	41 867.64 €	20 933.82 €	20 933.82 €

- ✓ Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif de l'exercice 2024 et charge Madame le Maire de signer tous documents afférents à ce programme.

Zones d'accélération des Energies Renouvelables

Mme le Maire présente la proposition de la Préfecture de définir des zones susceptibles d'accueillir des dispositifs de collecte des énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, éoliennes, ...). Ce sujet très délicat mérite d'être réfléchi de façon approfondie, son examen est donc reporté ; un projet important de déploiement de panneaux photovoltaïques a été déposé en mairie ; Mme le Maire propose de l'examiner lors d'une prochaine séance du conseil.

Lotissement des Caillabènes

Sur les 15 lots mis en vente, 11 sont déjà vendus et 2 demandes sont en cours ; connaissant la lourdeur administrative pour en créer une extension, Mme le Maire suggère de lancer dès à présent les démarches auprès du maître d'œuvre pour déposer un permis de construire ; la famille BRAYON, propriétaire des parcelles qui le jouxtent, est toujours disposée à les vendre à la commune. Afin d'optimiser au maximum ce projet, il conviendrait de maîtriser un peu plus de terrain dans le but de positionner 2 rangées de maisons sur la sortie vers la route de Fongrave. Le Conseil valide à l'unanimité la décision de lancer les démarches et demande la modification du PLUi.

Adhésion à l'Agence Technique Départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie »

Le Conseil Départemental modernise son service d'aide aux collectivités en créant une Agence Technique Départementale nommée « Lot-et-Garonne Ingénierie » ; les communes peuvent ainsi bénéficier de conseils pour leurs projets d'investissement ; la commune de Castelmoron sur Lot avait fait appel à ce service en amont des aménagements urbains et la sollicitera de nouveau pour la prochaine tranche ; à ce propos, Mme le Maire précise que Mr le Sous Préfet de Marmande a examiné la DETR obtenue de 25 % qui semble moindre que précédemment ; il présentera notre dossier à Mr le Préfet afin d'obtenir un complément ; d'autres subventions seront demandées notamment auprès de l'Agence de l'Eau qui participe aux travaux d'aménagements urbains sous certaines conditions (par ex, réaliser des zones de stationnement perméables).

(délibération)

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne en date du 16 février 2024 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Lot-et-Garonne Ingénierie », validés par le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne dans sa délibération en date du 16 février 2024 ;

Considérant que le Département décide de créer l'Agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier

Considérant que l'Agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie » répond aux besoins d'ingénierie de la commune,

*Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,*

DECIDE:

- D'approuver les statuts de l'agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie », joints en annexe de la présente délibération ;
- D'adhérer à « Lot-et-Garonne Ingénierie » ;
- De désigner le Maire (ou son représentant) pour siéger à l'assemblée générale, Mme Line LALAURIE, en qualité de titulaire
- dit que les crédits afférents à cette adhésion sont inscrits au BP 2024
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Travaux en cours et projets :

- ⇒ Mr PREVOT relate l'avancée des travaux à la mairie : les échafaudages positionnés sur les toitures du château les ont endommagés malgré les protections installées dessous ; des tuiles cassées sous le poids des équipements ont favorisé des infiltrations lors de ces dernières semaines très pluvieuses ; Mme le maire ajoute que d'autres sites ont souffert d'infiltrations, les écoles et la salle des fêtes.

- ⇒ Une réunion de travail de la commission des travaux est programmée jeudi 23 mai à 18h30 afin d'élaborer l'avant-projet de la rénovation de la salle des fêtes de façon concise et permettre de lancer au plus vite ce chantier. Mr SOBAC, architecte du projet, sera présent.
- ⇒ Des achats de mobiliser sont nécessaires à la veille de la saison estivale, tels que des barnums de 3mx6m. Ils pourront être mis à disposition des associations locales. Le conseil valide l'acquisition de 3 tonnelles au tarif global de 4080 € TTC (bâches de côté comprises)
- ⇒ La fête de la musique cette année sera organisée le jeudi 20 juin afin de permettre aux élèves du collège d'être présents. Le comité CastelEntraides recherche un groupe local pour animer cette soirée. Une proposition à 500 € a été déposée par 2 personnes (dont une Castelmoronnaise) et sera examinée. Mme le Maire déplore le fait qu'aucun groupe n'est disposé à jouer gratuitement cette année, la fête de la Musique est un événement culturel traditionnel et permet à tous de s'exprimer.

Collectif « STOP LGV47 »

Un courrier relatif à la construction d'une Ligne à Grande Vitesse passant par AGEN a été adressé aux mairies ; celui-ci conteste le projet et les taxes qui sont imposées à la population ; ce collectif tient à alerter les consciences dans ce sens. Voici le texte reçu :

« Ce matin vous avez sûrement remarqué de nouveaux panneaux dans votre commune. Ils ont été posés cette nuit dans 213 communes du Lot et Garonne.

Vous savez certainement que le projet LGV prévoit une ligne à grande vitesse de Bordeaux à Toulouse traversant le Lot et Garonne. Une partie du financement prévoit la contribution des communes qui sont à moins d'une heure d'une gare LGV. Le Lot et Garonne n'aura qu'une seule gare, celle d'Agen (Ste Colombe en Bruilbois). C'est la façon qu'ont les initiateurs du projet de "désenclaver les ruralités". C'est joliment dit non?

Depuis 2023 les mairies de ces communes et leurs contribuables paient une nouvelle taxe intégrée à la taxe foncière. La taxe TSE (taxe spéciale d'équipement) se situe entre 3 et 17€. Ce paiement annuel ne devrait pas durer : au minimum 40 ans !

Le projet coûtant 14 milliards d'€ (sans compter l'inflation de 2022) les taxes augmenteront à cause d'un financement bancal. En effet il n'est pas certain que l'Europe s'acquitte entièrement des 20 % prévus. Ce seront donc les contribuables locaux qui s'en acquitteront. Projet national financé par des collectivités locales, c'est la première fois que cela arrive ! Cette nouvelle démocratie va faire payer le train des citadins par les ruraux à qui on n'a pas demandé l'avis.

Rénover les lignes existantes ne coûterait que 4 milliards d'€ mais l'argument n'est pas retenu. La société GPSO (grand projet du Sud Ouest) s'est constituée permettant à l'Etat de se désinvestir en laissant les acteurs locaux se débrouiller.

Nous espérons votre approbation pour ces panneaux afin qu'ils restent assez longtemps. Les personnes qui les liront pourront prendre conscience du sujet.

" En même temps " ce grand projet inutile détruirait plus de 4800 hectares de terres humides ou agricoles. Les gravières locales demandent déjà des agrandissements pour fournir le granulats nécessaire au projet (il faudrait même en importer !). La détérioration des nappes phréatiques et leur pollution s'accentueraient. Les passages des camions dans les communes voisines changeraient le quotidien des habitants pour de nombreuses années.

Notre collectif prévoit d'intervenir dans les communes par des réunions publiques. Les citoyennes et les citoyens pourront se faire expliquer ce projet qui n'améliorera en rien la vie des ruraux ni celle des usagers du train du quotidien. Si vous êtes demandeur, n'hésitez pas à nous contacter (adresse mail en tête de la lettre).

Dans le même esprit, les 25 et 26 mai aura lieu la Sarabande 2, évènement festif partant de St Michel de Castelnaud pour arriver à Vianne. Si vous adhérez à nos idées, nous comptons sur vous pour en informer vos administrés. Une adresse mail est disponible pour les personnes désirant nous aider : lasarabande2@mailo.com

Nous vous prions d'agréer Mme, M. le Maire, l'expression de notre considération distinguée. »

Le Conseil municipal approuve cette démarche et déplore les taxes imposées aux communes se situant dans un rayon de 50 km autour de la gare agenaise, mais se sent impuissante face à une décision nationale engagée.

Mme le maire ajoute que ces prélèvements ont déjà commencé et figurent sur les avis des taxes foncières.

Questions diverses

- ⇒ Mme le Maire évoque le prochain scrutin du 9 juin pour les élections européennes ; le planning des permanences du bureau de vote, qui sera ouvert de 8 h à 18 h, est distribué aux élus, si des changements sont à effectuer, il est demandé d'en informer la secrétaire générale au plus tôt.

- ⇒ Le Solar Café ouvre ce vendredi 24 mai 2024 ; des travaux ont été réalisés par Mr PALACIN, la terrasse a été agrandie ; 2 cuisiniers seront présents. Mr le Préfet de Lot-et-Garonne a visité le site en compagnie de Mme le maire. Malgré la crue présente, il a été séduit par la guinguette, la plage et ses équipements.
- ⇒ Mme LACOMBE interroge Mme le Maire sur un éventuel projet de construction d'un paddle à proximité du terrain de rugby ; elle s'inquiète de l'empiètement que ce terrain représentera. Mme le Maire précise que ce programme, à l'étude, sera positionné sur les site mis à disposition du club de tennis. Ce sport très à la mode serait fort apprécié sur la commune. Mme LACOMBE suggère de transformer le court de tennis de Monclar en paddle. Mme le maire et les élus privilégient le site de Castelmoron sur Lot pour cette construction, il serait un atout supplémentaire pour notre territoire.
- ⇒ Mme LACOMBE relate la forte pluviométrie de ces derniers jours qui ont engendré des débordements des fossés, notamment à côté de son domicile ; Mr PREVOT précise que les quantités importantes d'eaux pluviales proviennent du coteau en face (derrière l'EHPAD) et que les sols déjà engorgés ne sont plus en capacité d'absorber. Une visite sur place permettra d'envisager un nettoyage des fossés.
Un programme mené par le SMAVLOT « plantons des haies » subventionne à hauteur de 12 € HT le mètre linéaire de plantations qui freinent le ruissellement.

-.-.-.-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.